

Conseil Municipal du 21 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un avril à vingt heures trente

Le conseil municipal de la commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE dûment convoqué, s'est réuni en session **ordinaire**, délocalisé à la salle des fêtes en raison de La COVID 19, sous la présidence de M. Étienne FOUCHÉ, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 13 avril 2021

Présents : Mmes BERGERON Sandrine, CHARLETON Avril, ETAVARD Catherine NOCQUET Nora, ROBICHON Betty et SAMSON Stéphanie, MM FOUCHÉ Étienne, BALLAND Jean-Michel, CHAMPHOYAUX Dominique, DUCROCQ Alain, PAPIN Stéphane, ROBICHON Hervé et VARIN Louis.

Absents excusés : GUESDON Natacha et SITEAU Anthony

A donné pouvoir : GUESDON Natacha à BALLAND Jean-Michel

Secrétaire de séance : BERGERON Sandrine

Après relecture, le compte rendu de la dernière réunion est adopté.

DEVIS POUR L'AMENAGEMENT D'UNE TERRASSE DEVANT LE LOCAL COMMERCIAL

Aménagement d'une terrasse devant le local commercial de la commune.

Devis de la société MARTIN CONSTRUCTION d'un montant de 5392,80 TTC.

Après étude du devis, le conseil à l'unanimité autorise M. le Maire à signer le devis.

Le montant de cet aménagement sera inscrit en investissement.

ACHAT DE MOBILIER POUR LE LOCAL COMMERCIAL

Lors de la dernière réunion du Conseil municipal le 24 mars 2021, il a été décidé de donner une identité au local commercial de la commune afin d'attirer l'attention de repreneurs éventuels.

Pour se faire, un repérage du matériel nécessaire a été fait par M. Le Maire Etienne FOUCHÉ et son Adjoint Hervé ROBICHON chez OUEST OCCASION à Parthenay.

Le matériel repéré et réservé en attente de la réunion du Conseil est le suivant :

- Un comptoir de bar
- Un arrière de bar (4 portes) réfrigéré
- 9 tables de 4 places (soit 36 personnes)
- 2 tables rondes (4 à 6 personnes)
- 50 chaises

Le montant total du devis est de 8400 € TTC.

Après étude du devis, le conseil à l'unanimité autorise M. le Maire à signer le devis.

Le montant de cet achat de mobilier sera inscrit en investissement.

LOCATION DE LA MAISON 2 IMPASSE DE LA CHAUME BOITET A COUDRÉ

Suite au décès de la précédente locataire, la maison sera disponible à la location à partir du 1^{er} mai 2021.

A la demande du Trésorier M. BALAVOINE, le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Étienne FOUCHÉ, Maire, a fixé le montant du loyer à 520 € par mois. Une caution de 520 €, correspondant à un mois de loyer, sera également demandée à l'entrée dans le logement.

Le montant des charges mensuelles pour les ordures ménagères sera calculé sur la cotisation annuelle de la Taxe Foncière et facturé mensuellement au locataire.

Un état des lieux sera fait avec les locataires à l'entrée dans le logement ainsi qu'à la sortie. En cas d'éventuelles dégradations observées à la sortie du logement, le montant des réparations sera retenu sur la caution.

FORMATION LICENCE IV

La commune est propriétaire d'une licence IV. Suite à la fermeture du commerce, la licence est actuellement inutilisée.

Un débit de boissons de 3^{ème} et de 4^{ème} catégorie qui a cessé d'exister depuis plus de cinq ans est considéré comme supprimé et ne peut plus être transmis.

Afin de pouvoir exploiter la licence IV, il est obligatoire de suivre la formation spécifique sur les droits et obligations attachés à l'exploitation d'un débit de boissons à consommer sur place ou d'un restaurant.

Son coût est de 540 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité accepte que le 1^{er} Adjoint, M. ROBICHON Hervé, suive cette formation de 3 jours et que les frais de formation, d'un montant de 540 €, soient réglés directement auprès de l'organisme de formation UMIH FORMATION.

Questions et informations diverses

Courrier reçu pour vitesse excessive des véhicules Rue des Ecoles limitée à 30 Km/h., le conseil prend acte de ce courrier et répondra ultérieurement à la réclamation.

Le Conseil souhaite également installer des panneaux « chiens en laisse » aux abords de l'aire de jeux à côté de la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 21h40,
Prochaine réunion le 19 mai 2021
Le Maire,
Étienne FOUCHÉ